



# Programme d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées et Ecosystèmes Fragiles du Tchad (APEF)

## COMPTE RENDU DE LA PREMIÈRE REUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE (CP) CONJOINT DES PROGRAMME APEF ET ECOFAC6 / TCHAD



N'Djamena le 03 Août 2020

## I. INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme APEF, il est prévu un Comité de Pilotage (CP) qui supervise et approuve l'orientation générale de la ligne d'action. C'est ainsi qu'il s'est tenu ce jour 28 juillet 2020 à l'hôtel Radisson Blu sous la présidence du **Dr. Issa DOUBRAGNE**, Ministre de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale (MEPDCI), Ordonnateur National (**ON**) du FED, Président du comité de pilotage, la première réunion du Comité de Pilotage du Programme APEF et du Programme ECOFAC 6. Cette réunion qui s'est déroulée entre 10h 30mn et 13h 00mn a vu la participation de 33 participants (cf. Liste en annexe ci-jointe).

### I.1. Ordre du jour

- ☞ **Présentation des Programmes APEF et ECOFAC6 ;**
- ☞ **Présentation d'état d'avancement du Programme APEF, difficultés/contraintes et points soumis aux membres du CP pour discussion ;**
- ☞ **Présentation d'état d'avancement du Programme ECOFAC6, difficultés/contraintes et des points soumis aux membres du CP pour discussion ;**
- ☞ **Échanges.**

Après le mot introductif du Ministre de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale, Ordonnateur National du FED, souhaitant la bienvenue à tous les participants et la vérification de la liste des membres du Comité de Pilotage, le Coordonnateur du **Programme** APEF, le Directeur Adjoint du Projet d'Appui à l'aménagement de la Réserve de Faune de Ouadi Rimé Ouadi Achim et à la gestion durable de sa biodiversité (**POROA**) et le Directeur Adjoint du Parc National de Zakouma (**PNZ**), représentant le Directeur du Projet d'Appui à la préservation de la biodiversité de l'Aouk se sont relayés tour à tour à la demande du président du CP, pour présenter les trois premiers points inscrits à l'ordre du jour. Ensuite s'en est suivi les discussions/échanges sur les différents aspects des deux programmes.

## II. PRESENTATION DES PROGRAMMES APEF ET ECOFAC6

Pour la 1<sup>ère</sup> présentation, le Coordonnateur du Programme APEF a fait un résumé des deux programmes. Résumé selon lequel, il a fait savoir aux participants que le Programme d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées et Ecosystèmes Fragiles du Tchad (**APEF**) est financé par l'Union européenne (UE) à hauteur de 33 000 000 € (soit environ 21.6 milliards FCFA) pour une durée opérationnelle initiale de cinq (5) ans (2017 - 2022). La Convention de Financement (CF) n° FED/2016/039-048 du Programme APEF a été signée entre la République du Tchad et l'Union européenne le 11 avril 2017. Un avenant a été signé en mai 2018 prolongeant de 18 mois, la date limite de mise en œuvre (DLMO) jusqu'au 10 octobre 2023.

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme indicatif national (PIN) 11<sup>ème</sup> FED, secteur n°2 « gestion durable des ressources naturelles ». Le programme APEF couvre au niveau central (N'Djamena), les provinces du Salamat, Guéra, Moyen Chari, Chari-Baguirmi, Ennedi Est et Ouest, Borkou et Tibesti.

L'objectif global du programme APEF est de promouvoir la conservation durable et concertée de la faune sauvage, de la biodiversité et du patrimoine du Tchad au bénéfice des populations. L'objectif

spécifique est de promouvoir la gestion concertée des aires protégées et écosystèmes fragiles du Tchad et axé sur trois résultats qui sont :

- ♣ **Résultat 1 - Gouvernance, financement durable et renforcement institutionnel** : les capacités des institutions de conservation de la biodiversité, des aires protégées et du patrimoine sont renforcées.
- ♣ **Résultat 2 - Grand écosystème fonctionnel de Zakouma** : un modèle de conservation du Grand écosystème fonctionnel de Zakouma est développé et mis en œuvre de manière concertée.
- ♣ **Résultat 3 - Patrimoines sahélo-sahariens** : la protection, la gestion concertée et la mise en valeur des écosystèmes fragiles et sites patrimoniaux au bénéfice des communautés locales des zones sahélo-saharienne et saharienne sont assurées durablement.

Il est doté d'un Comité de pilotage (**CP**) créé pour superviser et approuver l'orientation de la ligne d'action du Programme, présidé par l'ON et un Comité de Suivi Opérationnel (**CSO**) pour assurer le suivi opérationnel du Programme (aspects techniques, administratifs et financiers), présidé par le DG du Ministère de l'Environnement et de la Pêche (**MEP**). En plus de ses deux organes, Un *Comité provincial de suivi-coordination* sera mis sur pied sous l'égide des Comités provinciaux d'action (**CPA**) des provinces concernées pour chacun des résultats 2 et 3. Le comité provincial de suivi-coordination assurera l'intersectorialité et la concertation entre les partenaires et institutions concernées.

Après la présentation du programme APEF, le Coordonnateur s'est appesanti sur le "**Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et les écosystèmes fragiles d'Afrique centrale (ECOFAC 6)**", conçu pour appuyer les institutions gouvernementales chargées de la gestion de l'environnement en Afrique Centrale. Pour faire face aux menaces sur la biodiversité et sur les aires protégées, les activités du programme visent :

- ✚ La coordination des activités sectorielles au niveau des territoires et des paysages régionaux ciblés ;
- ✚ Le renforcement et l'amélioration des systèmes de conservation ;
- ✚ L'association des populations à la conservation. L'efficacité de la conservation sera perfectionnée par le renforcement des capacités des acteurs et par l'adoption d'une approche d'apprentissage et de gestion adaptative.

Le Programme ECOFAC 6 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme indicatif régional (**PIR**) 11<sup>ème</sup> FED. Il est financé par l'Union européenne à hauteur de 61 500 000 € (montant initial) pour une durée de cinq (5) ans. La Convention de Financement n° RCO/FED/039-795 a été signée entre la CEEAC et l'Union européenne le 07 avril 2017. Le montant a été revu en hausse à travers un avenant à la CF, dont le nouveau montant est de 80.500.000 €. Le Tchad bénéficie de 6 000 000 € pour la mise en œuvre des actions relatives à la gestion durable des aires protégées et les zones périphériques sur deux (2) sites :

- ✚ La Réserve de Faune Ouadi Rimé-Ouadi Achim (**RFOROA** - 80.000km<sup>2</sup>) ;
- ✚ La zone de l'Aouk et la zone frontalière Tchad-RCA-Soudan (11.850 km<sup>2</sup>).

Il couvre une partie de la région d'Afrique Centrale, et particulièrement les pays membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) : Cameroun, République

Démocratique du Congo, République du Congo, Gabon, République Centrafricaine, Tchad, Sao Tomé & Príncipe.

*L'objectif global* du programme ECOFAC 6 est de *promouvoir une économie verte caractérisée par un développement économique endogène, durable et inclusif, ainsi que la lutte contre le changement climatique avec 3 résultats suivants :*

- ♣ **Résultat 1** : Les activités socio-économiques et sectorielles dans les territoires concernés sont coordonnées d'une façon intégrée dans une perspective d'approche paysage qui assure la disponibilité durable des services écosystémiques pour les parties prenantes.
- ♣ **Résultat 2** : Des systèmes de gestion efficaces des aires protégées sont développés et opérationnels.
- ♣ **Résultat 3**. Les populations riveraines sont associées à la gestion intégrée des ressources naturelles et en tirent un bénéfice durable.
- ♣ **Résultat 4**. Les structures de gestion des AP et leur staff sont renforcés.
- ♣ **Résultat 5**. Les expériences et connaissances sont échangées et capitalisées au niveau territorial, national et régional.

Le programme dispose d'un Comité de Suivi au niveau National (CdS-N) qui est intégré au Comité de Suivi Opérationnel (CSO) du Programme APEF du Tchad et d'un Comité de Suivi au niveau Régional (CdS-R) placé sous la tutelle du Secrétariat général de la CEEAC et de la Délégation régionale de l'Union européenne à Libreville (Gabon) où les Ordonnateurs Nationaux du FED au niveau de chaque pays et les Ministères en charge de la conservation sont membres.

### **III. ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME APEF**

#### **3.1. Au niveau du Résultat 1 « Gouvernance, financement durable et renforcement institutionnel » :**

##### **Les activités phares :**

- Recrutement du personnel de la Coordination nationale, de l'Assistance Technique, et des opérateurs pour la mise en œuvre des activités de terrain ;
- Acquisition moyens roulants, mobiliers, équipement informatique, moyens de communication ;
- Réhabilitation de bureaux/locaux à Mongo et à Am-timan (Antennes provinciales et services déconcentrés MEEP) ;
- Lancement de la Plateforme des Acteurs de la Conservation au Tchad (PACT) ;
- Élaboration du système de Suivi-Evaluation et de la stratégie de communication ;
- Tenue de 3 réunions du CSO ;
- Réalisation d'un état lieu du dispositif de la LAB nationale ;
- Elaboration de la Stratégie LAB pour la Réserve de Faune Binder Léré (RFBL) ;
- Appui à la surveillance aérienne de la Réserve de Faune de Binder-Léré ;
- Réalisation d'un état des lieux juridique, règlementaire et judiciaire de la conservation (état de lieu et propositions pour la révision Loi 14/2008 et textes d'application) ;

- Réalisation de la revue institutionnelle du MEP et DCFAP (étude faisabilité pour la création d'une agence nationale des AP) ;
- Installation des chargés provinciaux de suivi coordination du Guera et du Salamat et désignation des correspondants provinciaux pour Borkou et Ennedi ;
- Production et diffusion de supports de communication ;
- Lancement du site internet APEF.

### **3.2. Au niveau du Résultat 2 : Grand écosystème fonctionnel de Zakouma (GEFZ) »**

*Projet « Développement et mise en œuvre d'un modèle de conservation concerté du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ) »*

#### **Les activités phares :**

- Signature du Décret n°867/PR/MEEP/2019 portant modification du décret créant le PNZ (village de Bône hors des limites du PNZ) ;
- Renouvellement de l'Accord de partenariat en octobre 2017 et création de 2 organes de Gouvernance (CA et CG du GEFZ) ; extension à d'autres aires protégées (RFSM, RFBS) ;
- Entretien du réseau routier de 900 km et construction des nouveaux bureaux du PNZ ;
- Création des nouvelles infrastructures dans la RFSM, 200 km pistes, base vie, 2 pistes atterrissage ;
- Mise en place d'un système de communication, à l'échelle du GEFZ ;
- Mise en œuvre la stratégie LAB: Zéro cas de braconnage d'éléphants depuis 2015, croissance et stabilité des grands mammifères ;
- Réalisation des inventaires de la grande faune ;
- Développement d'un système de monitoring biodiversité dans le GEFZ avec la pose des colliers télémétriques sur plusieurs espèces phares et installation de caméras traps ;
- Réintroduction du rhinocéros noir ;
- Accroissement des revenus touristiques : + 30% entre 2017-2018 et 2018-2019 ;
- Organisation de plusieurs missions de sensibilisation par an dans le GEFZ ;
- Prise en charge du fonctionnement des écoles de la zone périphérique ;
- Organisation de plus de 100 visites par an le PNZ dans le cadre de l'éducation environnementale.

### **3.3. Au niveau du Résultat 3 « Patrimoines sahélo-sahariens»**

*Projet « Appui à la création et à la gestion concertée de la Réserve Naturelle et Culturelle du Massif de l'Ennedi (RNCE) »*

#### **Les activités phares :**

- Signature de l'Accord de partenariat en nov. 2017 et mise en place du CA et du CG ;
- Signature Décret de création de la RNCE ;
- Recrutement et formation du personnel de la RNCE ;
- Acquisition matériel et construction de la nouvelle base ;
- Visibilité locale et internationale de la RNCE
- Création d'un système de monitoring de la biodiversité de la RNCE, suivi crocodiles et oiseaux, pièges cameras, inventaires aériens ;

- Réintroduction en cours pour l'autruche, et en étude pour oryx et addax ;
- Montage d'un programme d'éducation environnementale adapté à la RNCE ;
- Réalisation d'une Etude socio-économique sur la RNCE ;
- Mise en place des Protocoles d'accord avec la commune de la ville de Fada pour la mise en place d'un projet de gestion des déchets et pour la mise en gestion d'un jardin public pour développer des projets de maraichage bénéficiant aux groupements de femmes ;
- Lancement du recrutement des écogardes de la RNCE (processus en cours) ;
- Recensement géo-référencement de 123 sites archéologiques et signature d'un protocole de collaboration avec « Université Sapienza » de Rome pour classification des sites archéologiques et identification des actions de conservation à mener.

*Projet d'appui à la gestion des lacs d'Ounianga et à la conservation des patrimoines sahariens du Borkou et du Tibesti*

#### **Les activités phares :**

- Lancement de la révision du Plan de Gestion des Lacs Ounianga ;
- Lancement du processus d'installation des palissades pour la protection des dunes du site des lacs d'Ounianga ;
- Recrutement de prestataire, pour installation du système solaire d'irrigation de goutte à goutte à la ferme agro-sylvo-pastorale pour les expérimentations variétales à Fada ;
- Mise en place d'un dispositif de suivi écologique des sites des lacs d'Ounianga ;
- Identification des sites pour la construction des canaux d'irrigation à Faya (lancement activités de constructions, en juillet 2020).

#### **3.4. Situation des engagements**

- Montant total : 33 000 000 euros
- Montant engagé : 28 569 496 euros
- Montant décaissé : 9 897 680 euros
- Taux de décaissement : 30%

## **IV. ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMMENT ECOFAC6**

### **4.1. Projet « Appui à l'aménagement de la Réserve de Faune de Ouadi Rimé - Ouadi Achim et à la gestion durable de sa biodiversité- République du Tchad (POROA) »**

#### **Les activités phares :**

- Réalisation de l'étude diagnostique de la RFOROA ;
- Création des Conseils Consultatifs Provinciaux ;
- Organisation de plusieurs réunions sensibilisation avec les communautés et autorités locales dans le cadre de la promotion de la RFOROA ;
- Signature de l'arrêté de création de l'Unité de Cogestion de la RFOROA ;
- Réintroduction de la première tranche de 14 autruches en collaboration avec APN et de 40 addax dans la RFOROA ;
- Lancement de la mise en place un système de suivi écologique ;
- Lancement du processus de l'élaboration d'un PAG de la RFOROA ;

- Réalisation des missions de santé de proximité et appui de lutte contre covid-19 au District sanitaire d'Arada.

**Exécution financière :**

- Montant total du contrat : 3 645 954,26 euros
- Montant engagé : 3 645 954,26 euros
- Montant décaissé : 1 866 903,13 euros
- Taux d'exécution : 31%

**4.2. Projet « Appui à la préservation de la biodiversité de l'Aouk »**

**Les activités phares :**

- Mise en place de l'équipe de direction ;
- Prise de contact avec les autorités départementales ;
- Installation de la base à Haraze ;
- Réalisation d'une 1<sup>ère</sup> mission par le responsable Intelligence / monitoring du PN Garamba / APN en appui à l'équipe Tchad pour collecter des informations en vue de mettre en place un mécanisme de partage continu d'informations entre les AP de la zone transfrontalière ;
- Démarrage des activités contribuant à la reconstitution de la connectivité écologique entre les AP de la zone transfrontalière ;
- Lancement du Projet.

**Exécution financière :**

- Montant total du contrat : 3 157 894,74 euros
- Montant engagé : 3 157 894,74 euros
- Montant décaissé : 969 722,00 euros
- Taux d'exécution : 10%

**V. POINTS DE DISCUSSION**

Onze points ont fait l'objet de discussions pour cette 1<sup>ère</sup> réunion du Comité de pilotage :

Points	Synthèse des discussions	Recommandations	
		Actions à mener	Responsable
1. La relocalisation du village de Bône hors des limites du PNZ	la relocalisation du village de Bône ne sera plus un problème majeur car les malentendus suite aux mauvaises interprétations sont réglés avec toutes les parties prenantes. Elle sera effective après les saisons de pluie.	Accélérer le processus et rendre effective la relocalisation du village de Bône	MEP
2. Le dédouanement du matériel et équipement avec lenteur	Cette question sera traitée au niveau des Ministère concernés. Il suffit juste d'informer à temps le MEPDCI, Ordonnateur Nation du FED ou le MEP pour saisir le Ministère de Finance et du Budget afin de faciliter le dédouanement des matériels et équipements à temps.		Service FED



3. La révision de la Loi 14/2008	<p>La relecture de la loi a été faite (état de lieux) et des propositions ont été faite et soumis au MEP pour validation.</p> <p>La révision de la loi 14/2008 relève du MEP et le Ministère de la Justice vient en appui.</p>	Valider l'état de lieux et poursuivre le processus de révision.	MEP
4. Le recrutement des écogardes pour la RNCE et la RFOROA	Le recrutement a été suspendu à un moment donné compte tenu de certaines difficultés. Il a été autorisé et en cours de finalisation.		MEP
5. L'intégration à la fonction publique des gardes contractuels du Parc National de Zakouma	Le processus est en cours et avec le recrutement de 20000 agents à la fonction publique. Ce dossier est donc pris en compte au niveau du MEP avec le dossier de CVS du Parc National de Sena Oura.	Suivre le processus avec le Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et du Dialogue Social.	MEP
6. La révision des limites de la RNCE	Le décret portant révision des limites de la RNCE est soumise à l'autorité principale pour signature.		MEP
7. L'actualisation de liste des membres du Comité de Pilotage	Le CP a été mis sur pied par arrêté N°039/MEPD/SE/SG/PAON/2017 du 10 juillet 2017 et certaines structures (RAPAC et Primature) ont disparu. Cet arrêté nécessite une actualisation.	Faire une nouvelle proposition d'arrêté et soumettre à l'ON pour signature.	CN APEF/ Service FED
8. Etat d'avancement des programmes (APEF et ECOFAC6)	<p>Le taux de décaissement du programme APEF est intéressant mais il faut que ce taux et activités.</p> <p>Le taux de décaissement du programme ECOFAC6 est relativement faible compte tenu du démarrage tardif.</p>	<p>Suivre la mise en œuvre des activités et augmenter le taux.</p> <p>Accélérer et faire progresser les indicateurs.</p>	<p>CN APEF</p> <p>Opérateurs (APN et SCF)</p>
9. Communication et Visibilité	<p>Des réalisations importantes ont été faites mais la communication est faible et qui nécessite un renforcement, surtout la communication de masse et de proximité afin de valoriser les acquis de la biodiversité qui sont méconnus du grand public.</p> <p>Les rapports doivent parvenir à toutes les parties prenantes.</p>	<p>Utiliser tous les canaux de communication nécessaires pour informer et valoriser les acquis de la biodiversité.</p> <p>Partager les informations sur les avancées du programme de façon transversale.</p>	CN APEF
10. Création de l'agence des aires protégées	<p>La revue des institutions en charge de la conservation (MEP/DCFAP) a été réalisée et la proposition de création d'une structure appelée « Tchad-Nature » a été faite. Le principe a été validé par le MEP et en attente de validation par la Présidence.</p> <p>L'Union européenne est disposée à appuyer ce processus.</p>	Demander l'accord pour engager le processus de création de Tchad-Nature.	MEP



11.Organisation de la réunion du Comité de Pilotage	Le 1 <sup>er</sup> CP est organisé trois (3) ans après le démarrage du programme. Dans l'avenir faire en sorte que le CP se tienne chaque année comme stipulé dans les textes. Il également est possible de tenir des CP extraordinaires.	Respecter les textes statutaires du CP en organisant le CP chaque année.	CN APEF
---	---	--	---------

## VI. ANNEXE

- Liste des participants.